



Bruxelles, le 18 octobre 2021
(OR. en)

12693/21

COPS 351
POLMIL 159
COWEB 123
CFSP/PESC 914
CSDP/PSDC 489
BIH 15

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 12591/21

Objet: Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine/l'opération
EUFOR Althea

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la
Bosnie-Herzégovine/l'opération EUFOR Althea, approuvées par le Conseil lors de sa
session tenue le 18 octobre 2021.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR
LA BOSNIE-HERZÉGOVINE / L'OPÉRATION EUFOR ALTHEA**

1. Le Conseil réaffirme son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain. Le Conseil déplore vivement la persistance de la crise politique dans le pays et condamne le blocage des institutions de l'État. Le Conseil demande instamment à tous les dirigeants politiques de renoncer à tous discours et actes provocateurs et porteurs de division, notamment de mise en question de l'intégrité territoriale du pays, et les appelle à joindre leurs efforts pour répondre aux 14 priorités essentielles exposées dans l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE et approuvées par le Conseil en 2019, ainsi que, dans l'intérêt de tous les citoyens, à progresser vers l'Union européenne.
2. Le Conseil se félicite du maintien de la présence de l'opération Althea, qui, à la suite des examens stratégiques menés en 2017 et en 2019, s'est recentrée sur son mandat principal consistant à aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un environnement sûr et sécurisé, sur la base d'un modèle solide de renseignements prédictifs. Dans le même temps, l'opération continue de mettre en œuvre les autres tâches découlant de l'accord-cadre général pour la paix ainsi que la formation collective avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine.
3. Le Conseil prend acte du fait que ces priorités ont été confirmées dans le troisième examen stratégique de l'opération présenté en juin 2021, y compris des conclusions selon lesquelles la présence de l'opération continue de jouer un rôle essentiel pour la stabilité et la sécurité dans le pays, dans le cadre de la stratégie globale de l'UE à l'égard de la Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, le Conseil réaffirme que l'UE est prête à maintenir le mandat exécutif de l'opération, en vertu de l'autorisation renouvelée des Nations unies.

4. Le Conseil constate qu'au cours de l'année écoulée, la pandémie de COVID-19 et ses effets ont continué de poser un défi majeur, et il salue le fait que l'opération soit restée pleinement opérationnelle et qu'elle continue de soutenir le pays en ces temps difficiles.
 5. Le Conseil est conscient de l'importance que revêt la poursuite de la coordination de l'EUFOR Althea avec d'autres acteurs internationaux sur le terrain.
 6. L'UE demande encore instamment aux autorités de la Bosnie-Herzégovine d'intensifier, avec l'aide de la communauté internationale, les efforts qu'elles mènent pour poursuivre l'élimination des munitions, armes et engins explosifs excédentaires, ainsi que le déminage humanitaire. À cet égard, l'UE est prête à continuer de soutenir les activités de déminage humanitaire en Bosnie-Herzégovine.
-